

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 427

Artikel: Avant le 4 décembre : les impôts à travers les cantons : des inégalités patentes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018901>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A force de crier au loup...

J'espère vivement que Baader et Raspe ont été assassinés.

... Parce que s'ils n'ont pas été assassinés, cela signifie que

1. dans une prison de « haute sécurité », la mieux gardée, nous dit-on, et la mieux surveillée, on entre comme dans un moulin. Qu'on y fait pénétrer à volonté des armes, des munitions, des explosifs, du matériel de radio, etc. Or nous avons dépensé, nous dépensons, nous allons dépenser des millions, en Suisse, pour construire des prisons semblables — voilà qui du point de vue très terre à terre du contribuable n'est pas encourageant.

Et que (ou que)

2. jusque parmi les gardiens de cette même prison de Stammheim (gardiens dont on peut penser qu'ils ont été comme on dit « triés sur le volet »), les accusés ont trouvé des complices acceptant de leur fournir les armes, munitions, etc. (ou tout au moins fermant les yeux). Or nous dépensons, nous allons dépenser pas mal d'argent pour des gardiens tout pareils, et de nouveau, on ne peut pas dire que l'exemple allemand soit très encourageant.

Ou que (et que)

3. les responsables de la prison, le personnel, ou du moins une partie du personnel, étaient composés de déficients mentaux plus ou moins gravement atteints, ou alors de « lâches » (l'hypothèse a été avancée dans certains journaux!), qui se sont laissé terroriser par les prisonniers et ont consenti, sous la menace, à leur apporter les armes, munitions, explosifs, etc. — dont on se réjouit qu'ils se soient servis pour se supprimer, et non pas pour abattre leurs gardiens et périr dans un holocauste effroyable, dans une « Nibelungenende » terrifiante.

J'espère vivement — sinon autant dire que nous sommes f... !

Et je dois dire aussi la reconnaissance que j'éprouve à cette occasion pour notre camarade, le conseiller fédéral Graber, qui en d'identiques circonstances, n'ayant pu prévenir un détournement, a fait *la seule chose qu'il y avait à faire* (et Dieu sait si cela lui a valu des attaques et des injures, et hier encore, dans un article de l'*Atout*) : tout faire pour sauver les victimes innocentes, si bien que notre pays n'a pas eu sur la conscience de morts à se reprocher. Le camarade Schmidt a préféré l'attitude de la « fermeté »; on vante le succès qu'il a remporté... Je serais curieux de savoir ce qu'en pense la femme du pilote abattu — outre la haine démesurée et justifiée qu'elle doit éprouver pour les terroristes.

Peut-on du moins espérer que cette fermeté sera « payante »? C'est l'évidence que non. Les mêmes journaux qui félicitaient Schmidt annoncent comme probable une recrudescence du terrorisme et assurent que la « seconde génération » des terroristes sera pire que la première. Comment s'en étonner? Les mêmes causes produisant les mêmes effets, et comme personne ne semble s'être interrogé vraiment sur les causes, la violence va probablement continuer.

En attendant, le gouvernement allemand invite la population à la délation (les hommes de mon âge connaissent bien ces méthodes : ce sont celles mêmes du nazisme et du stalinisme) et plus de 100 000 dénonciations (cent mille!) seraient déjà parvenues à la police — autant dire, totalement inutilisables, mais créant une « pagaille » dont on peut craindre qu'elle ne soit irrémédiable. A force en effet de crier au loup...

J. C.

N.B. Dans le carnet de J.C. de DP 426, une erreur de transcription a rendu le calcul des jours de service dus normalement par un soldat difficilement compréhensible. Le total était juste : 49 semaines; mais il se décomposait en $17 + (8 \times 3) + (4 \times 2)$. Réd.

Les impôts à travers les cantons : des inégalités patentes

Le combat pour l'initiative du Parti socialiste « pour un impôt sur la richesse » est donc lancé depuis quelques jours. Le délai sera court pour faire comprendre la teneur exacte des propositions de la gauche qui visent, « grosso modo », à faire un pas dans la direction d'une meilleure justice fiscale dans notre pays, et cela grâce à trois moyens principaux :

— une harmonisation fiscale formelle et matérielle partielle qui devrait éviter la sous-enchère intercantonale;

— la non-imposition des revenus nécessaires à la satisfaction des besoins vitaux;

— l'imposition plus forte des hauts revenus.

On a déjà développé dans ces colonnes (voir DP 423) les enjeux politiques que recouvrent les projets de la gauche, proposés en consultation populaire le même jour que les nouvelles propositions de la Confédération en matière budgétaire. Bornons-nous, dans ce premier article, à fixer quelques points de repère qui permettront de mieux situer l'ampleur des problèmes abordés par l'initiative : c'est mettre le doigt sur un certain nombre d'inégalités¹ !

Tout d'abord les inégalités découlant du lieu de domicile. Elles sont patentes !

Ainsi, par exemple, un contribuable marié, avec deux enfants, commencera à payer des impôts avec un revenu de Fr. 5 000.— à Sion, de Fr. 9 556.— à Fribourg, de Fr. 10 342.— à Genève, de Fr. 13 888.— à Liestal.

¹ Pour une synthèse accessible et bien documentée de la question, voir l'opuscule « Inégalités et fiscalité », édité par la Confédération romande du travail (16, rue des Chaudronniers, 1204 Genève), Bulletin d'information No 23 (oct. 1977) d'où nous reprenons la plupart des informations publiées ci-dessus.

Ainsi, par exemple (voir annexe A, ci-dessous), pour un revenu de Fr. 10 000.— on paiera Fr. 452.— à Uri et Fr. 145.— à Zurich; pour un revenu de Fr. 500 000.—, on paiera Fr. 67 100.— à Uri et Fr. 170 550 à Zurich...

Voyez aussi les inégalités quant aux déductions du revenu en ce qui concerne l'impôt cantonal (pas touchés par l'initiative, mais significatives !):

Canton	Déduction pour deux enfants
Fribourg	2 400.—
Vaud	3 400.—
Neuchâtel	3 000.—
Genève	3 600.—
Zurich	3 600.—
Nidwald	1 600.—
Appenzell Rh. Ext.	1 400.—
Uri	1 000.—

Voyez aussi les inégalités concernant l'impôt sur la fortune: patentes également! Le début de la perception de l'impôt sur la fortune pour un salarié marié avec deux enfants se situe à Fr. 150 001.— à Genève, à Fr. 110 000.— à Liestal, à Fr. 31 000.— à Neuchâtel, à Fr. 20 000.— à Fribourg et Lausanne, à Fr. 1 001.— à Sion et à Fr. 1 000.— à Altdorf...

Voyez encore, dans l'ensemble des recettes, la part que paient les entreprises par rapport à ce que paient les contribuables individuels (impôts cantonaux 1974):

Cantons	Part des personnes physiques (en %)	Part des personnes morales (en %)
Fribourg	88,2	11,8
Vaud	84,7	15,3
Valais	79,5	20,5
Neuchâtel	79,2	20,8
Genève	77,4	22,6
Uri	90,0	10,0
Zoug	74,8	25,2
Bâle-ville	68,7	31,3
Moyenne suisse	78,8	21,2

Certes, cette différence illustre à la fois la force industrielle et bancaire des cantons et les allègements concédés; il n'en reste pas moins que la part qui provient des personnes physiques augmente depuis 1960...

On notera du reste que, d'une ville à l'autre, les impôts totaux (canton, Confédération, commune) sur le bénéfice et le capital pour une S.A. dont le capital et les réserves sont de 1 million de francs varient considérablement:

Chefs-lieux	Pour un bénéfice de Fr. 50 000.—	Pour un bénéfice de Fr. 300 000.—
Fribourg	11 454.—	79 509.—
Lausanne	10 776.—	86 055.—
Sion	12 137.—	92 956.—
Neuchâtel	15 465.—	98 932.—
Genève	10 546.—	97 027.—
Zoug	9 994.—	76 029.—
Berne	15 560.—	100 544.—

On comprendra mieux la portée et l'importance de ces inégalités lorsque l'on se souviendra que dans notre pays, alors même que la moitié des contribuables avaient, en 1971-1972, un revenu imposé de moins de Fr. 20 000.— par an, 403 autres contribuables déclaraient, eux, en moyenne presque deux millions par an.

Deux cas pratiques: à Zurich 1 % des contribuables les plus riches possédaient 46,5 % de la fortune en 1969 (en 1945, ils n'en possédaient encore que 44,3 % !). A Genève, on constate que 8 % des contribuables possèdent 63 % de la fortune imposée (les quelque 2074 millionnaires recensés disposent chacun d'une fortune moyenne imposée supérieure à trois millions de francs...). D'ores et déjà, il faut souligner que l'initiative du Parti socialiste, qui prévoit en principe de « prendre l'argent où il se trouve », va dans le sens de la correction de ces injustices.

ANNEXE A. CHARGE MOYENNE EN POUR-CENT D'UN REVENU DE TRAVAIL POUR LES IMPOTS COMMUNAUX ET CANTONAUX EN 1976

On notera que ce sont les cantons taxant les bas revenus au-dessus de la moyenne qui taxent le moins les hauts revenus (Uri, Fribourg, Valais) et qui limitent sensiblement la progressivité de l'impôt dès Fr. 100 000.— (compensation à Uri: les impôts sur la fortune y sont élevés)...

	Pr un revenu de 10 000 Fr.	Pr un revenu de 25 000 Fr.	Pr un revenu de 50 000 Fr.	Pr un revenu de 100 000 Fr.	Pr un revenu de 200 000 Fr.	Pr un revenu de 500 000 Fr.
Uri	4,52 ¹	8,45	11,26 ²	12,94 ²	13,24 ²	13,42 ²
Fribourg	4,39	10,27	15,58	20,00	21,69	22,26
Valais	4,02	10,53	17,96	21,28	21,50	21,63
Vaud	1,89	9,63	14,70	19,90	24,17 ³	25,32
Neuchâtel	3,06	10,93 ¹	17,56	22,94	28,08	28,55
Genève	2,95	10,68	17,90 ¹	23,37	27,15	31,41
Zurich	1,45 ²	6,38 ²	13,69	21,65	29,17 ¹	34,11 ¹
Bâle-Ville	2,65	8,81	17,86	24,74 ¹	25,45	25,63
Ensemble de la Suisse	2,33	8,56	14,95	21,34	25,55	28,33

¹ Canton le plus cher.
² Canton le moins cher

³ Moyenne influencée par les variations entre certaines communes